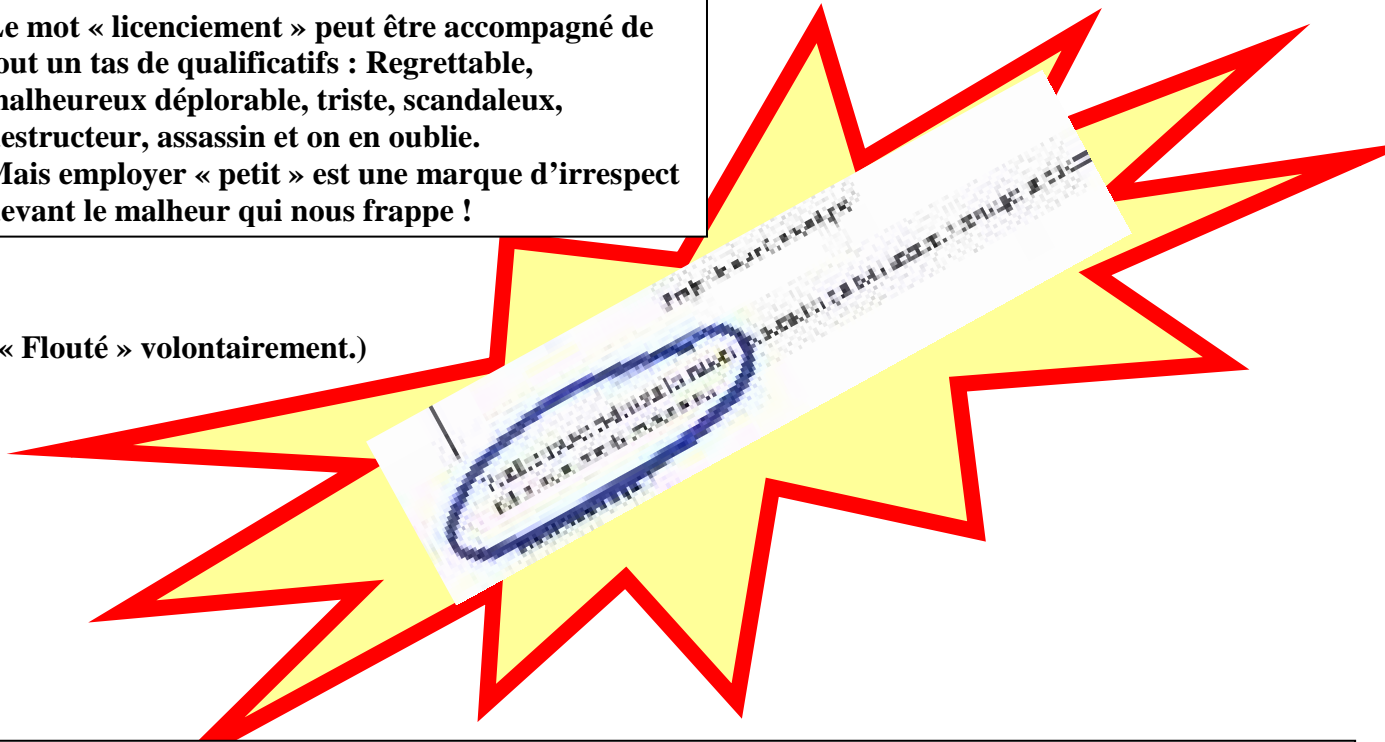




## ça c'est pas beau !

Le mot « licenciement » peut être accompagné de tout un tas de qualificatifs : Regrettable, malheureux déplorable, triste, scandaleux, destructeur, assassin et on en oublie. Mais employer « petit » est une marque d'irrespect devant le malheur qui nous frappe !

(« Flouté » volontairement.)



### Quelque soit le sujet.... C'est toujours une question de taille !

Nous comprenons fort bien que tous nos collègues syndiqués et autres sympathisants, ne soient pas rompus à la syntaxe patronale, aussi, il est de notre devoir de vous en expliquer les subtilités. En matière de licenciements, c'est comme en matière d'exploits, de projets, de réalisations (Voir d'anatomie) tout est question de taille et les résultats ne sont pas les mêmes.

Tout n'est pas basé sur le nombre des licenciés. Par exemple, **6** livreurs licenciés est un **petit** licenciement, mais **1** patron « remercié » (Oui, lui on ne le licencie pas) est un **grand** regret pour l'entreprise.

Mais ce nombre est quand même important ; jusqu'à **9** nous sommes dans le **petit** licenciement, après, nous passons dans le PSE qui lui, est une plus **grande** dépense pour l'entreprise.

Le mot « **moyen** » pour les licenciements n'existe pas. Mais une direction mettra « les **moyens** » pour virer ses salariés. Ces **moyens** sont vieux comme la création des syndicats : chiffres mauvais, conjoncture, évolutions, jusqu'à la phrase préenregistrée : « on a tout fait pour vous garder, mais là maintenant..... ». A aucun moment elle vous dira : « on s'est planté dans notre gestion, on s'excuse et si ça peut vous remonter le moral, on est dans la charrette nous aussi ».

Un **grand** licenciement est un exercice de haut vol qui nous permet de juger de la maestria des DRH.

Le nombre d'élus de tous poils (Y compris cadres) est **grand**, mais l'impact financier doit être le plus **petit** possible. Et chez nous, on en a un bon. Alors attendons la suite.

**Pour nous, FO SERCA, UN licenciement est un grand malheur ! Souhaitons que les écrits de la direction aient dépassé leur pensée et que des « excuses » seront présentées aux élus et aux intéressés des sites concernés.**